Ville de
Sainte-Anne-des-Monts
Gaspésie

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 26-980

AVIS EST DONNÉ par la soussignée, Andréanne Tousignant, greffière à la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, que:

1- Lors de la séance ordinaire du 3 août 2026, le conseil municipal a adopté le **RÈGLEMENT 26-980** intitulé « Modifiant le plan d'urbanisme 04-626 ».

- Le but du présent règlement est de modifier le plan intitulé « Les grandes affectations du territoire et densités d'occupation » faisant partie intégrante du plan d'urbanisme 04-626 de manière à créer une zone d'affectation du sol « Mixte » à même une partie de la zone d'affectation du sol « Résidentielle de faible densité » afin de permettre la conversion de l'immeuble sis au 36, route Bellevue en une habitation collective.

2- La MRC de La Haute-Gaspésie a émis un certificat de conformité à son schéma d'aménagement à l'égard de ce règlement en date du 17 septembre 2026.

3- Ce règlement entrera en vigueur selon les dispositions de la loi.

DONNÉ À SAINTE-ANNE-DES-MONTS, ce 21 septembre 2026.

Andréanne Tousignant
Greffière